

Code du module:	FORVE1
Unité capitalisable:	Manipulation de la marchandise (MAMAR)
Profession:	Commis de vente
Diplôme / Certificat:	Certificat de capacité professionnelle
Méthodes d'évaluation:	Commande, Entretien professionnel, Evaluation continue des compétences

Grille d'évaluation du module en entreprise

1	<p>L'apprenti participe à la réception des marchandises et il est capable de vérifier la conformité entre le bon de commande, le bon de livraison et les marchandises livrées en suivant les instructions.</p> <p>Note maximale: 12</p>
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'apprenti connaît les documents suivants: <ul style="list-style-type: none"> • le bon de commande, • le bon de livraison. • L'apprenti participe à la réception des marchandises, il connaît les instructions et il soumet les marchandises livrées à un contrôle en suivant les instructions. • L'apprenti soumet les marchandises livrées à un contrôle sous l'aspect des dégradations dues au transport (en suivant les instructions). • L'apprenti applique le règlement interne en cas de dégradations dues au transport. • L'apprenti effectue les contrôles de rigueur (en suivant les instructions). • L'apprenti prend note du résultat de son contrôle par écrit. • L'apprenti présente un rapport oral à son supérieur. <p>SOCLES</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'apprenti a soumis les marchandises à un contrôle précis. • L'apprenti a suivi les instructions. • L'apprenti a pris note du résultat d'un contrôle par écrit. • L'apprenti a présenté un rapport à son supérieur. 	

2

L'apprenti est capable de soumettre les dates de péremption ainsi que les dates limites de consommation des marchandises à un contrôle au moment du stockage en appliquant les règles internes de l'entreprise.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti connaît les règles concernant les dates de péremption dans les contextes de la vente et de la consommation des marchandises.
- L'apprenti se renseigne au sujet des marchandises livrées sous les aspects des dates de péremption dans les contextes de la vente et de la consommation.
- L'apprenti se renseigne au sujet du respect des règles de transport au cours de la livraison.

SOCLES

- L'apprenti a respecté les règles à la lettre.
- L'apprenti a appliqué les règles sans commettre d'erreur.

3

L'apprenti est capable de suivre les instructions concernant l'étiquetage ainsi que l'identification des marchandises dans les rayons.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti se renseigne à propos des différentes formes d'emballage d'une marchandise (palette, mini-palettes, cartons, emballages à plusieurs unités, emballages sous blisters, six-packs).
- L'apprenti distingue les unités de commande des unités de vente.
- L'apprenti connaît les différentes instructions concernant l'étiquetage ainsi que l'identification des marchandises dans les rayons.

SOCLES

- L'apprenti a suivi les différentes instructions concernant l'étiquetage ainsi que l'identification des marchandises dans les rayons sans commettre d'erreur.

4

L'apprenti est capable de saisir les données concernant les marchandises livrées de manière méthodique dans les logiciels/dans les fichiers informatiques internes correspondants ou d'indiquer les mouvements de données dans les registres d'entrée et de sortie des marchandises.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti planifie soigneusement la saisie des données.
- L'apprenti identifie les logiciels/les fichiers internes correspondants et il s'en sert.
- L'apprenti effectue la saisie en se servant du système informatique interne (en employant le vocabulaire professionnel) ou du registre d'entrée/de sortie des marchandises.
- L'apprenti soumet les données saisies à un contrôle et, le cas échéant, il effectue des rectifications.
- L'apprenti soumet les données saisies à un contrôle et il explique sa méthode.

SOCLES

- L'apprenti s'est correctement servi des logiciels/des fichiers internes correspondants.
- L'apprenti a employé un vocabulaire professionnel correct.
- L'apprenti a produit une planification des étapes de travail.
- L'apprenti a intégralement saisi les données sans commettre d'erreur.

5

L'apprenti respecte les consignes internes en vigueur en matière de protection, d'hygiène et de sécurité au travail ainsi que les règlements de travail à l'entrepôt ainsi qu'à son poste de travail.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti connaît les consignes internes en vigueur en matière de protection, d'hygiène et de sécurité au travail ainsi que les règlements de travail.
- L'apprenti respecte les consignes à l'entrepôt ainsi qu'au poste de travail.
- L'apprenti adapte son apparence personnelle en fonction du règlement interne.

SOCLES

- L'apprenti a rigoureusement respecté les consignes en matière de sécurité.
- L'apprenti a respecté les consignes en matière d'hygiène.
- L'apprenti a respecté les consignes en matière de sécurité au travail.
- L'apprenti a respecté les règlements de travail.
- La tenue de travail de l'apprenti était correcte.
- L'hygiène corporelle et capillaire de l'apprenti était convenable.

6

L'apprenti est capable de se renseigner au sujet des règles internes de la rotation des marchandises et de les appliquer convenablement.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti se familiarise avec les règles internes concernant la rotation des marchandises.
- L'apprenti est capable de décrire les règles.
- L'apprenti connaît les principes du FIFO (First In First Out) et il les applique.

SOCLES

- L'apprenti a soigneusement et correctement appliqué les règles internes concernant la rotation des marchandises.
- L'apprenti a appliqué les principes du FIFO de manière ciblée.

7

L'apprenti est capable d'entreposer des marchandises ainsi que des emballages de manière compétente en respectant les instructions de son supérieur/de son formateur et en suivant les indications du plan des stocks interne.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti effectue des calculs servant au stockage des marchandises.
- L'apprenti détermine l'espace requis.
- L'apprenti entrepose les marchandises en suivant les indications de son supérieur/de son formateur.
- L'apprenti tient compte des indications du plan des stocks.
- L'apprenti identifie des marchandises particulières et il désigne des mesures à appliquer en conséquence lors du stockage.
- L'apprenti identifie l'emballage des marchandises ainsi que la chaîne du froid et il en tient compte.

SOCLES

- L'apprenti a entreposé les marchandises/les emballages d'une manière correcte et conforme aux instructions.
- L'apprenti a correctement expliqué les mesures servant à l'entreposage de marchandises particulières et il les a correctement appliquées.
- L'apprenti a correctement décrit la chaîne du froid des marchandises et il l'a respectée avec précaution.

8

L'apprenti est capable de prendre connaissance des données d'actualité concernant les stocks et de les indiquer dans les logiciels/dans les fichiers informatiques internes correspondants, respectivement d'enregistrer les mouvements de données dans le registre d'entrée/de sortie des marchandises.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti est capable de se servir du matériel informatique interne.
- L'apprenti opte pour les fichiers internes requis pour la saisie de données.
- L'apprenti indique les données concernant les stocks dans les fichiers.
- L'apprenti soumet les saisies à un contrôle et il désigne sa méthode.

SOCLES

- L'apprenti a correctement complété le tableau/le fichier.
- L'apprenti a correctement saisi l'ensemble des données.

9

L'apprenti est capable de participer aux commandes sous guidance et il observe les règlements/les réglementations internes lors de la saisie des données concernant les commandes.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti comprend les instructions concernant la gestion de commandes et il les applique.
- L'apprenti connaît les règles internes concernant la saisie de données lors des commandes de marchandises et il les applique.
- L'apprenti planifie et explique les étapes de travail.

SOCLES

- L'apprenti a soigneusement et correctement suivi les instructions essentielles.
- L'apprenti a identifié le règlement concernant la saisie de données de manière irréprochable.